

La CGT adresse un courrier au président de la République de Corée

S.E. Moon Jae-in
Président de la République de Corée
La Maison bleue
Séoul Corée

Montreuil, le 26 juillet 2017

Monsieur le président de la République,

Au nom de la Confédération générale du travail (CGT) en France, affiliée à la Confédération syndicale internationale (CSI), nous tenons à saluer la volonté affichée par votre gouvernement de restaurer les droits du travail et la dignité des travailleurs de Corée.

Nous souhaitons exprimer notre solidarité aux 57 000 travailleurs précaires à bas salaire qui ont participé à la grève générale déclenchée le 30 juin par la Confédération coréenne des syndicats (KCTU) pour demander la hausse du salaire minimum, l'abolition du travail précaire et le respect du droit de s'organiser et de négocier collectivement, conformément aux conventions n° 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ces revendications, notamment la ratification des conventions n° 87 et 98 de l'OIT, sont portées par les acteurs de la révolution des Bougies et correspondent à votre conception des réformes sociales en Corée. Nous ne doutons pas que le gouvernement, sous votre autorité, intégrera ces demandes dans un cadre politique favorable aux travailleurs.

Nous prenons acte des mesures positives que vous avez prises pour remédier aux violations des droits humains commises par le précédent gouvernement, en particulier en ce qui concerne le respect des droits humains par l'administration et la police lors des manifestations. Ces mesures sont conformes aux recommandations du rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et d'association, et du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire.

Comme nous vous l'avons déjà écrit le 1^{er} juin et évoqué en séance plénière de la CIT 2017 à Genève le 12 juin, la CGT tient à mettre à nouveau en lumière la situation du camarade Han San-Gyun, président de la KCTU, qui purge une peine d'emprisonnement de trois ans en raison de ses activités syndicales. Le camarade Han s'est toujours battu pour mettre fin au travail précaire et garantir le respect des droits fondamentaux de tous les travailleurs. Sa détention est contraire à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La CGT demande sa libération immédiate, conformément aux recommandations du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, et en respect des engagements internationaux de votre pays. Cette libération contribuerait grandement à donner l'image d'une Corée en marche vers le changement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de notre profond respect.

Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT